

SERRIS DANSE VAL D'EUROPE



Association loi 1901

Adresse Postale :14, allée du Buisson Cocher
77700 SERRIS
07.70.96.60.54

Serris, le 26 Janvier 2024

Cher(es) adhérent(es),

Le Conseil d'administration de l'Association a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

Samedi 10 Février à 11h00

Salle Jean de la Fontaine
Rue de la Garenne
77700 SERRIS

Ordre du jour :

1. Rapport moral au 31 décembre 2023 de la Présidente
⇒ Vote sur les rapports
2. Rapport et compte rendu financier de la Trésorière au 31 décembre 2023
⇒ Vote sur les rapports et comptes rendus
3. Renouvellement du Conseil d'Administration
4. Questions diverses
Organisation du Gala.
Départ de la Présidente et des membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2024

Votre présence est nécessaire sans vous l'association ne peut exister.

C'est le moment de faire un bilan, d'échanger et de participer.

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif déjeunatoire et d'une animation dansante jusqu'à 17h00, pour fêter les 25 de l'Association. Une confirmation de votre présence est obligatoire pour l'organisation de cet évènement. Elle est réservée exclusivement aux adhérents et à leur famille. Attention nous ne pouvons pas accepter plus de 200 personnes.

Dans l'attente de vous retrouver lors de cette assemblée générale recevez mes cordiales salutations.

Eliane LEBAS
Présidente

RAPPEL

Conformément à nos statuts, les convocations sont envoyées par voie électronique et à disposition sur notre site internet.

Les parents représentent les enfants, nous souhaitons vivement la participation de tous. Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé. Vous pouvez également présenter votre candidature pour intégrer le conseil d'administration, toute nouvelle candidature sera la bienvenue.

PJ : Fiche de candidature et pouvoir + confirmation de votre présence.